

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22972**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Droit, Economie, Gestion, mention Sciences du Management spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit, à finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest, Recteur de l'académie de Rennes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilite, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui peut être chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des processus comptables et financiers de l'entreprise.

Il assure la bonne réalisation de toutes les opérations comptables et financières de l'organisation quel qu'en soit le statut (entreprises, coopératives, associations...), la taille (TPE, PME, GE), le secteur d'activité. Il est ainsi amené à organiser et contrôler les enregistrements comptables incluant les opérations de fin d'exercice (inventaire, liasse fiscale, écritures de régularisation).

Il assure également des missions de conseil et d'audit interne ou externe en finance, comptabilité, contrôle de gestion, systèmes d'information, droit fiscal et social mettant à la disposition des organisations une expertise dans toutes ses opérations courantes de gestion.

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités le diplômé doit être capable de gérer l'ensemble des tâches des opérations financières et comptables de l'organisation :

- Enregistrement comptable de toutes les opérations de l'entreprise, qu'elles concernent son cycle d'exploitation ou son cycle hors exploitation ;
- Suivi administratif et financier ;
- Audit interne ou externe de régularité des enregistrements, contrôle comptable et financier ;
- Conseil dans les choix de gestion de l'organisation portant sur sa structure et son fonctionnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé peut exercer dans le domaine de la gestion, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de l'audit au sein de cabinets de conseils, d'entreprises privées, d'administrations publiques.

Il peut occuper les emplois de responsable administratif et financier, directeur administratif et financier, trésorier d'entreprise, expert comptable (inscription à l'ordre des experts comptables pour l'exercice de la profession), consultant.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1203 : Comptabilité

M1205 : Direction administrative et financière

M1206 : Management de groupe ou de service comptable

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : 2 UE/30 ECTS

- UE1 : Enseignements fondamentaux (20 ECTS) : Stratégie, Finance, Gestion des ressources humaines, Marketing, Management des systèmes d'information
- UE2 : Outils de gestion (10 ECTS) : Informatique, Gestion de la qualité, Anglais (préparation au CLES), Analyse de données, Projet professionnel

Semestre 8 : 2 UE/30 ECTS

- UE1 : Enseignements disciplinaires fondamentaux (18 ECTS) : Gestion juridique, fiscale et sociale, Finance, Management et contrôle de gestion, Comptabilité
- UE2 : Outils et pratiques professionnelles (12 ECTS) : Management des systèmes d'information, Analyse de la conjoncture, anglais des affaires

Semestre 9 : 2 UE/30 ECTS

- UE1 : Enseignements fondamentaux de la spécialité 1 (20 ECTS) : Gestion juridique, fiscale et sociale, Finance, Comptabilité et Audit
- UE2 : Outils et méthodes spécifiques (10 ECTS) : Management des systèmes d'information, Analyse de la conjoncture, Anglais des affaires

Semestre 10 : 2 UE/30 ECTS

- UE1 : Enseignements fondamentaux de la spécialité 2 (20 ECTS) : Gestion juridique, fiscale et sociale, Finance, Comptabilité et Audit

- UE2 : Outils de professionnalisation (10 ECTS) : Management des systèmes d'information, Alternance en cabinet ou entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et praticiens de l'Ordre des Experts comptables

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (J.O. du 27 avril 2002)

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 (J.O. du 8 avril 2002) relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n° 20081192 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire des parcours de formation et d'insertion professionnelle de l'Université de Bretagne Occidentale

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest : IAE - Institut d'Administration des Entreprises

Historique de la certification :

Diplôme habilité en 2008